

Procès-verbal de la Séance du 8 décembre 2020
Du Conseil Municipal
De la commune de La Combe de Lancey

L'an deux mil vingt, le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de La Combe de Lancey dûment convoqué en date du 3 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal de La Combe de Lancey, sous la présidence de Madame Régine VILLARINO, Maire.

Étaient présents

Régine VILLARINO, Roger GIRAUD, Céline PAVAROTTI, Cécile ROISIN, Nathalie REVERDY,
Yvan BELEFFI, Daniel BOULLE, Stéphane GAUTIER, Grégoire MARTINI,
Line PICAT, Christine PIEGAY, Françoise SCHMITT

Étaient excusés

Laurent BERNARD, Maxence CARRAUD

Étaient absents

Damien DELMAS

Avaient donné pouvoir

Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Nathalie REVERDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : néant

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Travaux de voirie 2021 : demande de subvention Département

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prévoir des travaux de voirie pour l'année 2021. A cet effet, elle présente les devis des travaux :

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Chemin de la Gorge | 18 000 € HT |
| Chemin du Grand Pré | 11 450 € HT |
| Total travaux de voirie 2021 | 29 450 € HT |

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de bénéficier d'une subvention du département pour la réalisation de ces travaux, selon le plan de financement suivant :

| | |
|-------------------------------|----------|
| Montant total des travaux HT | 29 450 € |
| Subvention Département (35 %) | 10 307 € |
| Autofinancement | 19 143 € |

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise Madame le maire à signer tous les documents afférents au dossier de demande de subvention du Département
- Accepte le plan de financement ci-dessus et prévoit l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à l'intégralité de cette opération, en section d'investissement

POUR 12

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Travaux de consolidation du mur de soutènement du Château : demande de subvention Département et DSIL

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a entrepris une mise en valeur du parc public qui borde le château.

Ce site accueil des manifestations occasionnelles et permet à l'ensemble des habitants du village de profiter de ce site exceptionnel. Le château est bordé d'espaces naturels agricoles et paysagers qui en fait un site remarquable. En effet, le site est remarquable par son belvédère surplombant la vallée du Grésivaudan. Sa vue sur les grands massifs s'inscrit dans un parcours champêtre et patrimonial.

Cependant, le mur de soutènement a besoin d'un important travail de consolidation et de renfort et une mise en sécurité du belvédère par un système de barrière qui doit être entrepris.

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter des subventions auprès du Département et l'Etat (DSIL), selon le plan de financement suivant :

| | |
|---|---------------------|
| Consolidation/réfection du mur de soutènement | 150 000 € HT |
| Mise en sécurisation du belvédère | 10 000 € HT |
| Montant total des travaux | 160 000 € HT |

| | |
|------------------------------|----------|
| Subvention Département (35%) | 56 000 € |
| Subvention DSIL (45%) | 72 000 € |
| Autofinancement (20%) | 32 000 € |

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise Madame le maire à signer tous les documents afférents aux dossiers de demande de subvention auprès du Département et auprès de l'Etat (DSIL)
- Accepte le plan de financement ci-dessus et prévoit l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à l'intégralité de cette opération, en section d'investissement

POUR 12

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°3

OBJET : Convention de mandat pour la distribution de Pass Numérique aux habitants

Rapporteur : Cécile ROISIN

Madame l'adjointe informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes Le Grésivaudan a lancé le dispositif Réussite Numérique en 2018 pour lutter contre la fracture numérique et garantir l'accès aux droits des habitants dans le contexte de dématérialisation des services publics.

La communauté de communes a répondu en 2019 à un appel à projets de l'Etat pour mettre en œuvre le système des Pass Numériques. Ce dernier a vocation à soutenir le développement d'ateliers d'apprentissage et à permettre aux publics fragiles d'accéder à une formation de qualité, dans le but d'autonomiser une partie de la population concernée par la fracture numérique et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Les Pass Numériques permettent à un bénéficiaire de payer totalement ou en partie des formations aux usagers numériques dans des structures préalablement labélisées.

Les Pass Numériques commandés par la communauté de communes sont réunis en chéquiers de 10 Pass d'une valeur de 10 €.

Les Pass Numériques seront remis aux communes qui souhaitent s'inscrire dans ce projet. Elles représenteront le relais de proximité pour les distribuer aux habitants dans le besoin.

Le conseil communautaire du 21 septembre 2020 a délibéré sur les modalités de répartition des chéquiers (soit 2 chéquiers pour la commune de La Combe de Lancey) qui seront valables jusqu'au 31 janvier 2022.

Le partenariat entre la communauté de communes et les communes pour le déploiement des Pass Numériques sera encadré par une convention.

Après lecture de ladite convention de mandat de distribution des Pass Numériques aux habitants et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. accepte de bénéficier d'un chéquier Pass Numériques que la communauté de communes lui a réservé
2. autorise Madame le maire à signer ladite convention de mandat de distribution des Pass Numériques aux habitants avec la communauté de communes Le Grésivaudan

POUR 12

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

OBJET : Point Transfert local technique aux pompiers

Madame le Maire informe les membres du conseil que suite au transfert du local technique au SDIS, un diagnostic a été réalisé par ce dernier pour évaluer la capacité d'évolution possible du bâtiment. La conclusion du rapport est inquiétante. Nous attendons un retour du SDIS sur la poursuite, ou l'abandon du projet. En cas d'abandon, ce local pourra être rétrocédé à la commune.

Information n°2

OBJET : Travaux : devis acceptés

Le devis pour l'abattage du hêtre dépérissant dans le parc du château (dans le cadre de la sécurisation du site) a été validé pour l'entreprise XAVIER BŒUF SERVICE. Les travaux auront lieu courant du mois de décembre.

Information n°3

OBJET : Urbanisme

Madame la Maire présente aux membres les conclusions des 2 recours intentés contre le PLU (recours ayant eu lieu pendant le délai légal).

Information n°4

OBJET : Château

Madame le Maire informe les membres du conseil que la signature chez notaire avec le constructeur aura lieu fin décembre 2020, début des travaux prévu en janvier 2021.

Information n°5

OBJET : Travaux

L'adjoint aux travaux Roger GIRAUD présente un bilan sur les problèmes d'eau rencontrés ces derniers temps :

- Au Mas La Rue, c'est le réseau d'eaux usées qui était obstrué par des racines, ayant entraîné un débordement du réseau sur le chemin de Romingeat et de la Rue.
- Une fuite sur le réseau AEP au niveau de la salle des fêtes ainsi que sur le réducteur situé en amont, ont entraîné des perturbations sur tout le bas de la commune début décembre.

Information n°6

OBJET : Renouvellement des membres du Conseil de développement de la CCPG

La communauté de communes du Grésivaudan, depuis sa création, a décidé d'associer le Conseil de Développement aux travaux menés sur l'ensemble de son territoire. Cet outil de participation citoyenne, composé d'habitants, constitue l'une des formes de représentation de la population dans sa diversité.

Le Conseil de développement est consulté sur tous les documents de prospective et d'évaluation de la communauté de communes ainsi que sur la conception des politiques locales de promotion de développement durable. Il peut également formuler des avis sur des sujets qu'il considère important et sur lesquels il souhaite attirer l'attention des élus.

Aussi pour candidater, il suffit :

- De résider dans l'une des 43 communes du territoire du Grésivaudan
- De s'intéresser aux politiques publiques
- D'aimer le travail d'équipe et d'animation afin de s'impliquer dans la vie du territoire

Les candidatures sont à déposer sur www.le-gresivaudan.fr/cd ou via des formulaires papier déposés dans les mairies du territoire avant le 31/12/2020.

La sélection se fera par tirage au sort puis étude des motivations et de la diversité des profils. 30 personnes seront sélectionnés puis contactées courant janvier afin de mettre en place cette nouvelle assemblée à la fin du mois de février.

Information n°7

OBJET : Prochains Conseils Municipaux

Mardi 12 janvier 2021 à 19h00

Mardi 23 février 2021 à 19h00

Mardi 23 mars 2021 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30

A La Combe de Lancey, le 8 décembre 2020
Nathalie REVERDY
Secrétaire de Séance

